



J'ai eu un enfant naturel mais sa mère ne me laisse plus le voir!

Par **Sarah2704**, le **28/03/2008** à **15:10**

Voilà il se trouve que mon amis a eu il y a deux ans une petite fille (hors mariage). Il ne l'a pas encore reconnue, Mais la voyait régulièrement, subvient à ses besoins (vestement, sortie...) mais depuis quelque semaine la mère empêche mon amis de voir son enfant.
Peut-il y remédier juridiquement?
Merci

Par **paulinem**, le **08/04/2008** à **16:09**

Bonjour,
Si votre compagnon souhaite assumer totalement cet enfant, il peut engager une procédure de reconnaissance de l'enfant.
La preuve de sa paternité pourra se faire par tous moyens (preuve d'une relation avec la mère à la période de la conception de l'enfant, preuves de l'entretien de l'enfant depuis sa naissance. Au besoin, une expertise biologique pourra être réalisée, celle-ci est de droit.